

Paris, le 27 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La déshumanisation marque la nouvelle loi bioéthique. Un combat pour 2012.

La *Fondation Jérôme Lejeune* réagit à l'adoption définitive du projet de loi bioéthique et aux principaux commentaires exprimés depuis son examen en commission mixte paritaire. Contrairement à ce qu'affichent la plupart des observateurs les transgressions de ce texte vont plus loin qu'en 2004.

1) Elle renouvelle son profond désaccord face aux évolutions majeures de la nouvelle loi :

- Facilitation pour déroger à l'interdit de recherche sur l'embryon humain (dilution de l'exigence d'une finalité « thérapeutique » majeure en une finalité « médicale » majeure),
- Inscription pour la 1^{ère} fois dans la loi française d'un élément de contrainte s'agissant du dépistage prénatal (l'obligation faite aux médecins d'informer toute femme enceinte sur les tests détectant la trisomie 21).

Ainsi, le gouvernement et sa majorité ont fait le choix de la déshumanisation. Le choix d'aggraver l'instrumentalisation des embryons humains et de renforcer la sélection et l'élimination des enfants trisomiques en gestation. Le choix de remplacer l'eugénisme de fait (déjà plus de 90 % des fœtus atteints éliminés) par un eugénisme de droit, un eugénisme d'Etat. Jusqu'alors les pratiques de DPN avaient généré des dérives eugéniques mais aucune contrainte mise en place par l'Etat ne s'imposait, ni aux femmes, ni aux médecins (c'est l'élément clé de la compréhension de l'enjeu).

2) La Fondation s'étonne des commentaires les plus récents au sujet de l'article 23. Les promoteurs de la recherche sur l'embryon ont en effet présenté le maintien de l'interdit quasi exclusivement comme une atteinte à la laïcité. Cette analyse de la part de ces représentants de la nation traduit un double déni :

- Un déni de la démocratie : pourquoi refuser à l'une des principales autorités morales françaises (les représentants de l'Eglise catholique) la participation à un débat public impliquant une vision anthropologique et dont l'enjeu fragilise le pacte social dans ses fondements ?
- Un déni de la réalité : à aucun moment des travaux préparatoires ou législatifs, les partisans de la libéralisation n'ont apporté des éléments permettant d'objectiver scientifiquement leur exigence.

L'analyse vaut tout autant pour l'enjeu du dépistage prénatal : les responsables politiques sont restés sourds à la situation dramatique des dérives eugéniques pourtant prouvées par les chiffres, démontrées par le Conseil d'Etat et l'ancien président du CCNE, invoquées par nombre de professionnels de la grossesse, d'associations et de familles. Non seulement ils n'ont pas voulu en tenir compte, mais ils les ont aggravées.

Dans ce contexte, la *Fondation Jérôme Lejeune* renouvelle son interpellation s'agissant du débat de société en 2012. Les citoyens français ne se contenteront sûrement pas des mesures touchant au pouvoir d'achat et aux nombres de radars pour évaluer ceux qui se présenteront à leur suffrage pour construire l'avenir de leurs enfants et de leur pays.

Contact presse : Elisabeth de Sansal 01 44 49 73 46